

Rapporteur : M. ARJONA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 DECEMBRE 2024**

**ANTONYPOLE : ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE  
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE AU  
FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A 225 000 VOLTS  
TRAVERSANT LA COMMUNE D'ANTONY**

**RAPPORT**

Le 15 décembre 2020, une convention a été signée entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune d'Antony portant sur le versement d'une subvention de 3 millions d'euros pour la réalisation de l'opération d'enfouissement des lignes Très Haute Tension (THT) par la Société Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sur le quartier Antonympole.

Compte tenu de l'évolution du coût prévisionnel desdits travaux établi par RTE, la ville a sollicité le Département des Hauts-de-Seine afin d'envisager la possibilité de modifier la contribution de ce dernier.

Le Département des Hauts-de-Seine a confirmé l'évolution de son soutien financier en portant celui-ci à 6 millions d'euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les termes de l'avenant n° 1 à la convention de contribution du Département des Hauts-de-Seine au financement de l'enfouissement des lignes à 225 000 volts sur le secteur d'Antonympole, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette  
séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,  
M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ,  
M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER,  
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,  
Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA,  
M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement  
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ

Mme ENAME à M. COLIN

Mme EL MEZOUED à Mme VERET

Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS

Mme LEON à M. REYNIER

M. BENSABAT à M. SENANT

M. PARISIS à M. DOYEN

Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER

Mme SALL à M. HOBEIKA

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

44 voix POUR

05 voix CONTRE

voix ABSTENTION

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ANTONYPOLE : ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE AU FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A 225 000 VOLTS TRAVERSANT LA COMMUNE D'ANTONY**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention du 15 décembre 2020 de contribution du Département des Hauts-de-Seine au financement de l'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant la commune d'Antony ;

CONSIDERANT l'évolution du coût estimatif des travaux d'enfouissement des lignes Très Haute Tension (THT) établi par la Société de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ;

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de contribution du Département des Hauts-de-Seine du 15 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Adopte l'avenant n°1 à la convention de contribution du Département des Hauts-de-Seine au financement de l'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant la commune d'Antony, et autorise Monsieur le Maire à le signer ;

ARTICLE 2 – Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire

